

Réunion publique du 23 septembre 2021

Centre Municipal d'Animation de Périgny

La réunion publique du 23 septembre 2021 a porté sur les sujets suivants :

- la restitution de l'étude d'Atmo Nouvelle Aquitaine sur l'incidence des activités industrielles de Périgny et St Rogatien (SRE et Unité de Compostage) sur la qualité de l'air,
- la présentation des résultats de la concertation engagée sur le projet d'extension et de modernisation de l'Unité de compostage de la Communauté d'Agglomération située sur la commune de Périgny,
- **la protection de la ressource en eau potable.**

Ce compte rendu complète le support de présentation disponible sur le site internet de l'agglomération de La Rochelle et a pour objet de retranscrire les échanges relatifs à:

La politique communautaire de protection de la ressource en eau potable

Guillaume KRABAL, Vice-Président en charge de l'eau potable, Maire de
Dompierre-sur-Mer

➤ **Suivi des questions / réponses avec la salle**

Question : Katia BOURDIN, conseillère régionale

La charte Santé Environnement est faite dans le cadre de Néo TERRA, et je précise que la CDA LR s'est inscrite dans les pas de ces exigences. Cette charte a fixé des objectifs chiffrés à des dates précises, notamment sur la sortie des pesticides chimiques, des CMLR, et des pesticides cancérigènes à l'horizon 2030. Je souhaite rappeler le cadre des alertes qui ne datent pas d'hier, notamment le journaliste du Monde du mois d'août, je remercie aussi les élus écologistes de la CDA qui ont très régulièrement alerté sur ces questions depuis plusieurs années. Je remercie aussi Sandrine ROUSSEAU qui est venue au mois de mai avec des journalistes de France 3 pour demander des études d'une corrélation éventuelle entre le cluster de cancers pédiatriques et cette pollution à l'eau évoquée.

Concernant la région NA, je voulais signaler aussi qu'il y allait avoir une annonce imminente de la création d'un conseiller délégué à la santé environnementale, c'est une nouveauté, ce sera un éminent scientifique qui sera à la tête de cette nouvelle délégation. Je vous invite à le contacter dès qu'il sera nommé. Je pense que les scientifiques vous seront d'une grande aide dans ce combat que nous menons tous ensemble.

Les études de l'air réalisées par Atmo sont extrêmement éclairantes et elles sont nécessaires mais effectivement des études sur l'eau et pas seulement l'eau potable mais aussi des nappes phréatiques me semblerait aussi une piste intéressante.

En ma qualité de citoyenne, je ne suis pas rassurée ce soir, je vous le dis quand on parle de sujets aussi graves. Les incantations ne suffisent pas. Les actions et les réponses de la SRE (je n'ai rien contre vous monsieur LEBECQUE) sont inscrites dans un temps extrêmement long. Quand on parle également de la construction d'un CLS, c'est pareil. C'est sur un temps très très long.

Quand on parle benchmarking pour aller voir ce qui se fait dans les autres régions, c'est la même chose. Donc voilà, j'ai peur que ce problème qui doit être une priorité, soit noyé dans un CLS de santé mentale, de vieillissement de la population et finalement ne soit pas une priorité absolue.

Je ne suis pas rassurée non plus quand j'entends qu'une étude épidémiologique s'intéresse simplement à des statistiques. Non, désolée je ne suis pas médecin mais pour moi l'étude épidémiologique fait des recherches sur les causes, les facteurs lorsqu'on a un cluster pédiatrique qui est ainsi identifié.

En tous cas, je voudrais savoir ce soir, quelles sont les solutions et plans d'actions à court termes ?

Quelles réponses aux familles qui vivent dans un périmètre où le cluster a été identifié ? Comment faire quand on souhaite protéger nos enfants à court terme, mis à part déménager ?

Voilà c'est la question que j'ai envie de vous poser ce soir.

> **Antoine GRAU** : Merci pour votre intervention, je ne suis pas certain qu'en 2021 les citoyens attendent qu'une réunion de ce type qui est une réunion d'information et d'échanges, se transforme en meeting électoral. Je déplore un petit peu ce type d'intervention qui n'a pas lieu d'être. On est tous dans la même galère, on a tous les mêmes objectifs. Les moyens seront mis au maximum. Je voudrais rappeler que ce ne sont pas les élus qui donnent le droit, c'est le juge qui donne le droit et il est indépendant. C'est pour cela que l'on peut incriminer telle ou telle entreprise, si on a pas les arguments valables, juridiquement pour lui demander de se déplacer, on est dans le faux.

Il y a des actions politiques essentielles qui ont été menées sur ce territoire, G.KRABAL vient de le dire, je n'en cite qu'un exemple : c'est celui de la maîtrise de l'eau potable. Beaucoup de choses ont été faites en 6 mois. Le périmètre de captage de Casse-Mortier

a enfin été établi alors qu'il ne l'était pas depuis des années et qu'on connaissait le sujet. Nous développons aussi un PAT (Projet Alimentaire de Territoire), nous développons et fort heureusement on est tous d'accord, une économie pour une non consommation des espaces agricoles pour que les terres agricoles restent un puits carbone et pour que les terres agricoles puissent se consacrer à l'agriculture. Nous échangeons avec les professionnels au niveau de la Chambre d'Agriculture parce que comme cela a été dit, les agriculteurs ne sont pas des adversaires mais des gens avec qui il faut faire évoluer simultanément. Nous développons des moyens alternatifs de transports parce qu'on a oublié aussi que le CO2 c'est une pollution qui menace nos santés : que ce soit avec des pistes cyclables, que ce soit avec du réseau ferré, que ce soit avec des parkings relais. Nous avons parlé de charte des perturbateurs endocriniens, oui très bien, mais ça c'est de l'affichage et ce sont les actes qui comptent et les actes, l'agglomération a pris à bras le corps ce sujet. Il n'y avait jamais eu de conseiller délégué à la santé et sur le CLS.

> **Marc MAIGNÉ** : Par rapport à l'appel à projet régional sur la lutte contre les pesticides et en complément de ce qui vient d'être dit, nous allons bien nous inscrire dedans. Une délibération sera présentée le 14 octobre prochain au conseil communautaire. Je vous confirme que non seulement la lutte contre les pesticides est une priorité mais nous nous inscrivons officiellement dans l'appel à projet régional.

Question : Monsieur Legendre, administrateur à Terres de Lien. C'est une association qui achète d'une manière citoyenne des terres pour pouvoir les transmettre à des agriculteurs bio. Nous nous sommes déjà rencontrés avec Monsieur KRABAL. Je souligne les points d'accords et nous sommes très heureux que la CDA se soit donnée cette compétence parce qu'on voit la carte des captages qui ont été fermés en Charente-Maritime par le Syndicat des Eaux17, c'est plus de 50% fermés par pollution et sur lesquels il n'y a rien eu des fait.

Je suis content de cette politique affichée et de pouvoir se donner les moyens de rompre ce cercle là et de donner aux citoyens la part d'eau potable que nous avons besoin pour vivre sainement.

Des points d'alerte : On a constaté qu'en 2019 alors que le seuil de nitrates est à 50 sur le captage de Varaize, que l'eau distribuée (pas captée) est passée à 45 mg de nitrates. Le seuil de tolérance maxi c'est 50 mg. Donc cette année-là, c'est moins mais c'est encore beaucoup. On veut dire qu'il y a une réelle problématique des intrants agricoles parce que là en l'occurrence, il s'agit de nitrates et qu'il s'agit aussi de pesticides. Donc il y a une politique foncière que vous évoquiez sur le captage de Clavette qui doit accompagner, cela concerne aussi le captage de Varaize. Les terres autour doivent être transformées en bio qui est la seule solution pour qu'il n'y ait plus d'intrants toxiques sur l'eau.

Il faut passer à une vitesse supérieure pour l'acquisition foncière pour pouvoir se donner les moyens de ces objectifs, autrement les plus de 50% de captages fermés vont nous rattraper au même rythme que l'efficacité des intrants de plus en plus toxiques.

Est-ce que l'on ne peut pas aller plus vite et plus loin dans votre politique foncière (déjà partenaires au niveau Terres de Liens) pour accompagner le programme et faciliter l'implantation des agriculteurs bio sur la CDA ? pour aller contre l'empoisonnement de nos nappes phréatiques par défaut d'ambition foncière ?

> **Guillaume KRABAL** : Je ne vais pas vous mentir, ça va être difficile. On est sur les terres les plus rentables de l'AUNIS, des terres intéressantes. Monsieur Grau rappelé que l'on s'inscrivait dans le cadre de la loi, alors on ne peut pas comme ça prendre des terres et les transformer. Mais on ne se résout pas à la fermeture des captages et c'est la raison pour laquelle on a pris cette compétence et le travail a commencé autour de Casse-Mortier depuis notre prise de compétence. Et quand j'expliquais qu'on allait faire une DUP on l'a

déjà demandé au Préfet pour pouvoir maîtriser ces terres, ça passe par l'achat de terres mais aussi par des partenariats avec les agriculteurs qui peuvent continuer à cultiver leurs terres à partir du moment où il y a des engagements sur des cultures différentes, sur des cultures qui peuvent aussi absorber les nitrates, c'est tout un travail à faire. Nous le faisons déjà dans le cadre du programme RE-SOURCES autour des captages de Fraise-Bois Boulard, et il faut qu'on le développe ici et davantage mais je ne suis pas là pour vous dire « ne vous inquiétez pas, ça va se faire dans un an », non, ce sera long et difficile et tant qu'il y aura l'usage de pesticides, on en trouve maintenant dans les eaux profondes depuis 10 ou 15 ans, nous ne rattraperons pas ce retard.

Donc OUI pour aller dans ce sens-là mais :

1/ ça prendra du temps

2/ il faudra le faire tous ensemble et aussi avec les agriculteurs qui doivent être nos partenaires.

Depuis la pollution de Casse-Mortier, j'ai rencontré beaucoup d'agriculteurs qui sont très en colère de ce qui s'est passé parce que ce n'est pas leur méthode et donc ils sont en colère. Ce sont des gens qui travaillent la terre et nous nourrissent, il ne faut pas nous opposer à eux. Pour l'eau potable, il faut qu'on réussisse à trouver des solutions avec eux et là aussi ça prendra du temps mais c'est l'ambition que nous avons et j'entendais tout à l'heure parler d'incantations, heureusement, car non seulement on a l'ambition et on veut transformer cette ambition en actions. Les actions ont été prouvées en prenant la compétence de la politique de l'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2021.

Je rappelle que ça fait 5 ans que la CDA se posait la question, nous l'avons fait depuis 6 mois avec la mise en place de ce nouveau conseil communautaire.

Le captage de Casse Mortier n'a pas été fermé. Pourtant cela aurait été simple de dire que l'on n'a pas besoin des 200 m³ d'eau /jour que fournit le captage, nous l'aurions fermé et terminé. Mais encore une fois nous ne voulons pas fermer les yeux et nous voulons le protéger. Nous ne sommes pas dans l'incantation, nous sommes dans l'action.

> **Antoine GRAU** : Je voudrais compléter, nous connaissons très bien Terres de Liens mais on travaille aussi avec d'autres associations comme le Collectif Fermes Urbaines. En complément, je laisse s'exprimer Roger GERVAIS, Maire de St Médard d'Aunis et Vice-président en charge de la stratégie foncière à la CDA.

> **Roger GERVAIS** : Bonsoir, alors on peut dire que c'est un sujet nouveau. Rien que sur ce début de mandat, l'agglomération a déjà fait l'acquisition d'environ une vingtaine d'hectares de terre et on est aussi sur des opportunités lorsque l'on a la possibilité d'acquérir du foncier sur des terres libres de droit. Par contre lorsque des terres sont en fermage, nous avons de grandes difficultés juridiques pour les acquérir avec des délais importants.

Il n'y a pas que l'acquisition, cela a été dit sur le cas d'urgence, c'est très révélateur cet accident sur ce forage parce qu'en fait, on peut mettre en place des mesures assez rapidement avec des mesures agri-environnementales qui conditionnent le type d'agriculture et les pratiques sur un périmètre défini (qui ne l'était pas auparavant) c'est tout à fait récent et cela permet de protéger même ce secteur très exposé.

Cela a été dit tout à l'heure et je le relève. Dès qu'il y a eu cet accident il y a eu des mesures sur le captage de Varaize, juste en aval de Casse Mortier. L'aménagement et les plantations réalisés en amont du captage de Varaize ont permis de limiter et de protéger. Bien sûr, ces protections doivent évoluer de manière importante,.

Cela a été dit aussi sur ma commune, le sous-sol est différent mais sur le captage de Fraise, il y a eu des acquisitions foncières importantes, des mesures agri-environnementales aussi importantes et l'on a aussi une qualité de l'eau intéressante. Mais on ne fait pas « RIEN », le foncier c'est un travail de longue haleine et à Terres de Liens, je sais qu'ils connaissent très bien le problème.*

Question : On parle d'accident, alors je voudrais savoir s'il y a une enquête en cours qui va aboutir, qui est incriminé dans cette affaire, si c'est malveillant, si c'est vraiment un accident.

Autre chose j'entends beaucoup parler de pédagogie auprès des citoyens comme si on avait besoin d'apprendre, c'est vrai on apprend tous les jours . J'entends aussi dire que les agriculteurs ne sont pas nos ennemis mais ne peut-on pas faire cette pédagogie auprès des agriculteurs, parce qu'il y a cette pollution, il y a aussi des gens qui se retrouvent dans des nuages de pesticides quand ils se promènent dans les champs. D'ailleurs cela m'est arrivé il y a 2 mois, alors ne peut-on pas sensibiliser un peu plus les agriculteurs, oui ils cultivent leurs terres mais il y a les autres aussi, c'est ce qu'on appelle un conflit d'usage. Alors donc peut-être je ne sais pas, organiser des réunions pour concilier tout le monde pour que chacun se comprenne, mais là ça ne va pas du tout.

Je rejoins ce que disais une intervenante tout à l'heure, là je vais partir chez moi, je vais rentrer, je suis inquiet, très inquiet, il y a des chiffres, on nous donne des moyennes, tout va bien, c'est magnifique, mais concrètement il y a des choses qui se passent et on n'a pas de réponse.

Alors on entend bien vos intentions, elles sont tout à fait louables et pourvu que ça dure mais pour le moment moi personnellement, je suis mort de trouille et j'ai peur pour mes enfants.

> **Guillaume KRABAL** : Sur la partie de l'eau, on ne vous a jamais dit que tout allait bien, moi je vous ai dit qu'il y avait des problèmes et qu'il fallait qu'on les règle. Franchement nous ne sommes pas là pour vous mentir et vous dire dormez bien tout va bien. Il y a des soucis, nous en sommes conscient mais ce n'est pas des soucis d'aujourd'hui, c'est des soucis qui datent d'il y a 10, 15, 20 ans qui ressortent. Par contre nous sommes là pour y réfléchir tous ensemble, pour vous donner en toute transparence les informations. En tout cas je ne m'oppose pas à vous et j'estime que je vis avec vous ici, et l'inquiétude que vous avez, j'ai la même. Aujourd'hui nous avons tout intérêt pour travailler ensemble pour la comprendre, l'analyser et essayer de la changer.

Aujourd'hui, nous n'avons pas les réponses, en tout cas sur les cas des cancers pédiatriques, j'en suis franchement désolé, je ne suis pas épidémiologiste ni médecin je ne comprends pas non plus d'où cela peut venir mais en tout cas ces questions nous nous les posons aussi.

Pour répondre très clairement sur la responsabilité de l'accident de Casse Mortier, je rappelle encore une fois, l'agglomération de La Rochelle n'était pas propriétaire et ne distribuait pas l'eau à ce moment-là, on s'est posé la question avec le service de l'Eau pour savoir si nous pouvions porter plainte et avoir des éléments et pouvoir mener une enquête. Nous ne sommes pas non plus des gendarmes, on n'a pas cette compétence de la police, ni de l'air, ni de l'eau, ni de quoi que ce soit . les services nous ont répondu de façon très claire que nous n'avons pas d'intérêt à agir sur cette question. Notre plainte serait classée sans suite, donc c'était soit à l'Etat d'agir directement soit au propriétaire, et je ne peux pas m'exprimer sur le sujet n'étant ni l'un ni l'autre.

> **Marie LIGONNIÈRE** : Juste une petite précision sur la notion d'intérêt à agir, ce n'est pas un intérêt à le faire, ou à ne pas le faire, la notion d'intérêt à agir est une notion

juridique qui fait que la demande aurait été irrecevable. Ce n'est pas une question d'intérêt de savoir s'il y a une responsabilité. N'étant pas à l'époque en responsabilité, nous n'avons pas la possibilité de rechercher cette réponse juridique. Nous aurions pu le faire politiquement, pour faire un effet de manche et être dans l'affichage mais le résultat aurait été une irrecevabilité d'où la nécessité de déployer une énergie plus concrète que du discours c'est ça l'enjeu.

Et je voudrais juste répondre à Mme BOURDIN qui s'est exprimée à ce sujet, qui est élue, qui connaît les difficultés en tant qu'élue, qui connaît les enjeux comme tous les citoyens, qui connaît les difficultés et nous savons très bien que pour mettre en place des choses et j'entends très bien les inquiétudes, on sait très bien que lorsque nous sommes élus et que nous prenons des décisions, il y a des circuits de validation et ensuite, il y a des mises en place dans l'administration. Il y a du temps long, il y a des incertitudes, il y a même parfois des erreurs.

J'ai eu une discussion avec l'association Avenir Santé Environnement qui m'a dit à l'époque, m'avoir écrit un courrier et n'a eu aucune réponse. Moi je vous parle de transparence et je suis la première à n'avoir pas répondu à ce courrier, je le dis il y aura d'autres erreurs sur la gestion mais en fait ce que dit Guillaume Krabal est extrêmement important, nous habitons ici, nous avons nos enfants ici, nous avons nos petits-enfants ici donc je peux vous assurer que les problématiques nous les prenons véritablement à cœur. Je ne suis pas élue depuis 15 ans, je vais faire ce que je vais pourvoir dans la limite des pouvoirs qui me sont confiés politiquement et légalement, vos inquiétudes elles sont au niveau national, ce n'est pas qu'une question de territoire, là on est en train de vous dire que sur le territoire, dans la marge de manœuvre dont nous disposons, nous allons mettre en place un certain nombre d'actions.

Si vous avez d'autres propositions et vous êtes élus à la région et je travaille aussi avec Océane Mariel sur la participation citoyenne, c'est un débat que nous avons eu, venez, on va en discuter, on va essayer d'améliorer les choses mais comprenez bien que nous sommes tous concernés.

Question : D'abord je voulais vous remercier d'avoir pris le temps de nous faire ce retour sur ces études qui sont certes très intéressantes. Maintenant en tant que scientifique et future maman, j'ai encore quelques petites questions. Je vois ces études, je vois que les résultats sont plutôt bons au final, des rapports que l'on peut lire. Maintenant je viens à me poser la question qu'est ce qui vient expliquer que l'on ait plus de cancers sur les communes comme St Rogatien et Périgny ? Là ce soir, je sors informée mais pas forcément rassurée parce que je n'ai pas de réponses à ces questions-là.

Du coup ma question qu'est-ce que l'on pourrait faire ? Quelles sont les autres pistes à explorer, on a pas mal parlé des pesticides, est ce qu'une étude comme l'a fait Atmo avec l'usine d'enrobés pourrait s'imaginer avec l'Atmo sur les pesticides, voir le taux de pesticides utilisé dans nos champs ? C'est une piste de réflexion.

> **Marc MAIGNÉ** : C'est prévu, c'est en cours même. Tout comme ont été fait des mesures sur le dioxyde d'azote, sur les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), sur les micro particules, nous faisons maintenant un dosage à l'année, répétitif notamment des pesticides. Alors il y a des pesticides qui sont très connus, comme le Glyphosate et beaucoup d'autres. Mais en tout cas, cette étude est déjà en cours.

> **Marie LIGONNIÈRE** : Juste pour compléter Madame, pour que vous compreniez l'organisation même de cette étude sur la qualité de l'air. Il y a un groupe de travail qui comprend l'association Avenir Santé Environnement, la Ligue contre le Cancer et d'autres intervenants. Nous avons eu une réunion au mois d'octobre l'année dernière, nous étions dans l'attente de la restitution de cette étude sur la qualité de l'air. Maintenant que cette case est cochée en disant « nous n'avons pas la causalité, nous n'avons pas d'explication,

nous continuons », c'est aussi le fameux travail sur les effets cocktails etc. qui vont se poursuivre bien sûr.

Question : Tout d'abord par rapport aux prélèvements qui ont lieu sur les eaux, moi je ne suis pas très rassurée, on a beau dire 23 prélèvements c'est plus contrôlé que l'air, 23 prélèvements sur une année et quand on fait un prélèvement les taux sont très élevés et qu'au bout de 3 jours on ne voit plus rien on peut se poser la question de ce que l'on boit au robinet.

La deuxième chose, vous avez dit que vous avez récupéré la gestion de l'eau potable, mais depuis 2009, le dispositif Re-Sources est en place. En 2021, vous deviez mettre en place le troisième dispositif, alors voilà il y a le confinement on peut prendre un retard. Qu'en est-il ?

Il est évoqué comme l'a dit Monsieur, la formation des agriculteurs mettre du sarrasin, de la luzerne des choses comme cela, alors je vois du maïs autour de chez moi. On me parle de haies, de forêt, je vois de malheureuses haies le long des chemins, alors bon c'est vrai que l'on a une vue à perte, on voit extrêmement loin.

Donc aujourd'hui, j'imagine que comme vous avez parlé de ce dispositif Re-Sources, il y a eu des choses de faites. J'espère vu les financements du Département, de la Région, tous les gens qui ont l'air de mettre de l'argent dans ce dispositif depuis 2009, il y a dû avoir un bilan de fait. A partir de ce bilan, quels sont les nouveaux objectifs de ce dispositif qui devait se mettre en place à partir de 2021 ?

> **Guillaume KRABAL** : Première chose sur les analyses, 23 analyses ce sont des analyses diligentées par l'ARS, ce n'est pas l'agglomération qui décide de faire ces analyses. C'est national, je crois même. Au niveau local, il y en a même un petit peu plus. La raison pour laquelle il n'est pas possible d'en faire d'avantage, c'est que le moment où l'on va chercher l'eau, on prend l'analyse et le moment où l'on a les résultats, il se passe déjà une semaine ou 10 jours ça dépend des analyses et cela dépend des endroits. En faire tous les 3 ou 4 jours cela ne servirait à rien.

Vous parlez des aires de captages. L'aire de captage c'est lorsque l'eau tombe à un endroit, elle alimente le captage concerné et donc on a des périmètres rapprochés sur lesquels agit le programme Re-Sources. Les programmes Re-Sources ont été développés en 2002, mis en place en 2009 par la ville de La Rochelle qui a protégé ses propres captages Fraise, Varaize, et Bois Boulard. C'est autour de ces captages qu'il y a eu un travail de fait, de changement de pratiques d'achats de terrain, de mise en place de forêt, de prairies, de mise en place de cultures qui captent les nitrates. Tout ce travail a été fait en partie grâce au partenariat avec les agriculteurs où il y a eu de la sensibilisation, de la pédagogie, des échanges. Entre 2009 et aujourd'hui les aires ont été plus protégées sans doute pas encore assez, les actions se voient même, s'il y a un résiduel de pesticides il n'y a pas de pic de pesticides sur ces captages-là.

Il y a encore comme l'indiquait Monsieur tout à l'heure, trop de nitrate car c'est tout le champ captant qui est concerné par le captage.

Question : Alors si on prend dans ces cas-là Varaize, alors oui il y a des haies, des clôtures qui ont été mises...il y a un champ rouge à côté, je vous invite à y passer, alors on peut poser des mesurette mais quelles sont les mesures fortes que vous allez mettre en place ?

[NDLR : Le champ en question est un champ de sarrasin BIO qui venait d'être moissonné ; il ne restait donc que des tiges rouges, mais ce n'était pas suite à une épandage d'herbicides.]

> Guillaume KRABAL

En Charente Maritime on a fermé 55 captages , sur l'agglomération de La Rochelle il y en a 0 qui ont été fermé.

On peut dire c'est pas assez et vous avez sans doute raison. Mais comprenez aussi, cela a été rappelé, le temps où on achète les terrains, le temps où on travaille pour faire évoluer les pratiques, est un temps long. Mais l'action publique, l'action des anciens élus a fait que nous avons évité de fermer des captages ici. Parce que quand vous regarder l'histoire, l'eau rochelaise au début, on allait la chercher à La Rochelle, elle était bonne, puis après on s'éloigne et des captages sont fermés, on s'éloigne, on ferme. L'enjeu de demain, c'est notre bien commun à tous, on arrête cette politique de nous éloigner et même de fabriquer de l'eau. Parce que quand on va chercher de l'eau dans l'usine de Coulonges, nous fabriquons de l'eau, c'est plus simple mais c'est pas vraiment écologique.

Question Quels étaient les objectifs ?

> **Guillaume KRABAL** : Comme déjà indiqué, c'est multiplier l'achat de terrain par le biais de l'aide du foncier, de l'action foncière de l'agglomération. C'est engager du travail avec les agriculteurs et élargir le périmètre de protection rapproché. C'est travailler avec les agriculteurs mais pour aller plus loin. On peut monter les digues au fur et à mesure et de plus en plus loin mais le problème dont nous parlons depuis le début, c'est les pesticides. On a beau faire ce qu'on veut, nous pouvons acheter 25 hectares autour du captage, si à 2 km vous avez un usage de pesticides, parce qu'on n'a pas pu tout racheter parce que c'est pas possible, on aura des pesticides dans l'eau.

Je ne veux pas vous mentir, c'est comme ça si on parle de problème de qualité de l'air, c'est les traitements de pesticides donc globalement. Nous pouvons nous focaliser sur l'eau, on peut le faire mais il faut dézoomer et avoir une politique ambitieuse de santé sur l'agglomération qui passe par une diminution des pesticides. Cette politique, elle est difficile encore une fois car les pesticides sont autorisés au niveau national, c'est autorisé. Il faut donc que nous trouvions des solutions localement pour changer et inverser cette courbe.

Question : Au niveau des mesures, nous avons rencontré l'ARS en 2019, qui nous disait : « l'eau, vous savez, il n'y a rien de plus contrôlé », en fait on a eu des chiffres, des mesures qui sont faites au niveau des captages. Sur le point de captage de Casse mortier, il y a entre 2 et 4 mesures par an parfois il y a plus de 6 mois entre 2 mesures. Pour le chlortoluron parce que pour le nitrate il y a des mesures qui sont faites plus régulièrement. Mais au niveau des pesticides il y a 4 mesures par an avec des intervalles qui sont assez aléatoires. Là on peut se demander, connaissant les problèmes récurrents sur ce point de captage, comment se fait-il que l'ARS ne mettent pas des contrôles plus fréquents ? Au niveau de l'agglomération, sur le captage de Varaize, puisqu'au niveau de Casse mortier il ne sera pas utilisé, vous avez prévu de mettre des contrôles plus fréquents ? Le 24 décembre il s'est trouvé que la mesure s'est faite à ce moment-là et comme je disais tout à l'heure potentiellement on ne sait pas depuis quand il y avait cela, potentiellement cela peut se reproduire à d'autre moment et l'on ne saura rien si des mesures ne sont pas faites .

> Guillaume KRABAL

Je ne peux pas me permettre de répondre à la place de l'ARS sur le nombre de mesures nécessaires et indispensables, ce sont des contrôles sanitaires.

Sur les mesures, effectivement il y a 5 à Casse Mortier. Par contre, en complément, des mesures sont faites aux robinets et aux châteaux d'eau.

> **Laurent FLAMENT** Directeur de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé

Il y a des contrôles sur l'eau potable, c'est du quotidien en fait. Sur les captages c'est différent, effectivement, il y a une temporalité plus grande plus élargie, on ne teste pas les points de captage tous les jours. Par contre, l'eau potable produite est analysée tous les jours, donc il n'y a pas eu de relevé sur l'eau distribuée qui ait été anormale à ce moment là. Pour le point de captage évoqué, oui nous avons tout de suite réagit. Nous avons eu l'information le 4 janvier et le captage était fermé aussitôt donc les réactions sont là. C'est une réflexion qui est travaillée entre les syndicats et nos ingénieurs sur ces prélèvements et comme cela a été évoqué, c'est l'eau potable qui est la ressource la plus surveillée par nos institutions.

Question : Concernant l'étude de l'air sur l'usine de compostage, à chaque fois on étudie les impacts sur Périgny et sur St Rogatien. Dompierre sur Mer n'est jamais évoqué, pourquoi ?

> **Jérôme LE GOVIC** : Dans le cadre de cette étude, des mesures ont aussi été réalisées sur Dompierre sur Mer dont les résultats ne dépassent pas la réglementation.

Question : Du coup vous avez affirmé qu'une étude de l'air concernant la pollution par les pesticides est en cours et aussi une étude concernant l'eau ? Je voudrais juste savoir pourquoi cette étude concernant les pesticides dans l'air n'a pas été, en tout cas moi je n'ai pas été informée comme l'étude menée par Atmo par exemple avec les relevés de citoyens concernant les nuisances. Comment être informé pour avoir le suivi de cette étude parce que les pesticides provoquent aussi des nuisances olfactives du même type que la SRE et l'usine de Compostage ?

> **Jérôme LE GOVIC** : Nous ne sommes plus sur une étude ponctuelle, nous sommes sur une mesure pérenne. Compte tenu des derniers résultats, il a été décidé avec Atmo de déplacer une station pérenne qui était sur un autre site (Limoges) et de l'installer au niveau de Montroy. Montroy, correspond au site de fond sur lequel a été réalisé en 2019 la 1^{ère} étude pesticides. Nous avons donc une station pérenne qui a été installée depuis le 1er janvier 2021, les mesures se font sur toute l'année 2021 et nous aurons les résultats au printemps 2022. Les résultats seront communiqués via des relais presse comme lors de la 1^{ère} étude.

Question Donc là, on n'est pas sur des sites comme le gymnase, les différents sites, c'est que sur Montroy ?

> **Jérôme LE GOVIC** : Nous ne sommes pas sur les mêmes polluants, pas sur les mêmes méthodologies de mesures. Sur le site de Montroy, nous sommes sur un site de fond, appelé ainsi par Atmo, qui permet d'avoir une représentation de l'ensemble de la pollution de l'air sur la plaine d'Aunis.

Question : C'est pour vous remercier de tenir ce point d'information, on espère en tant qu'association que ce point d'information pourra aussi être tenu sur les communes concernées par la distribution de cette eau qui a été polluée, du coup les hameaux et communes que vous avez rappelés. On tient aussi à vous féliciter au nom de l'association (ASE) sur la sortie du syndicat Eau 17 et la politique volontariste de la gestion de l'eau et le maintien des captage sur l'agglomération, on se tient à votre disposition pour travailler avec vous dans ce sens-là, pour réduire les intrants chimiques et les pesticides.

On tient à rappeler à tout le monde qu'on parle d'une pollution au chlortoluron qui est classé CMR, Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique, c'est ce que l'on a trouvé dans l'eau de captage à une dose 130 fois supérieure à la norme de potabilité donc ce n'est pas rien.

Vous avez rappelé les médias. Les médias, c'est nous, on a été lanceur d'alerte depuis le début. C'est nous, parce qu'on pensait que ça avait trainé en longueur et que l'on avait pas eu assez de réponses. On a écrit à toutes les mairies concernées mais nous n'avons pas eu de réponse. Seule la mairie de Clavette a communiqué directement à ses habitants.

On est persuadé que les médias ont permis aux gens d'être tenus informés et d'être là ce soir pour en débattre et avancer dans le bon sens. Ce n'était pas une volonté de nuire, mais vraiment une volonté d'avancer.

On parlait aussi de responsabilité concernant l'agglomération, on a bien compris que vous n'aviez pas d'intérêt à agir. Seulement lors de l'épisode de pollution, quelqu'un était en responsabilité et quelqu'un avait intérêt à agir et n'a rien fait. Depuis on travaille avec beaucoup de monde, aucune enquête n'a été diligentée ni par la préfecture, enfin pas à notre connaissance, ni par l'ARS ni par personne.

Et on trouve cela anormal que 9 mois après une pollution d'un herbicide classé CMR, il n'y ait aucune enquête engagée. Du coup nous avons décidé en tant qu'association de donner des suites judiciaires. On invite tous ceux qui veulent se raccrocher ou avoir des informations sur ce sujet à venir nous rencontrer parce que l'on trouve que ce n'est pas normal. Le minimum c'est une enquête pour savoir de quel type est la pollution. Est-ce que c'est accidentel ? Est-ce que c'est comme on a entendu récemment un lavage de sol ? Nous avons des éléments qui nous permettent de penser le contraire. Tant qu'il n'y aura pas d'enquête, on ne saura pas. Tant que personne ne portera l'affaire devant un tribunal ou fera un dépôt de plainte, on ne le saura jamais. Donc ça, ça ne doit pas se reproduire, on est vraiment sur le principe du pollueur-payeur. Si c'est réellement le cas alors quand on fait une bêtise on assume, il faut aller au bout, voilà.

Alain CHABROLLE, NE 17 et FNE. Alors d'abord je vous félicite des échanges, de leur qualité, du public qui est venu nombreux qui est resté nombreux.

Mais ce n'est pas au titre de ces casquettes que je vais faire des propositions ce soir. Il se trouve que vous avez sous la main, le vice-président du conseil national de l'air. Voilà Atmo NA a été la première Atmo en France a mesuré les pesticides dans l'air. On a obtenu une campagne qui va s'étaler sur 3 ans pour pérenniser les mesures donc je dirai merci d'avoir changé le capteur mais je pense que vu l'enjeu et la modestie des coûts on peut les multiplier eu égard à l'importance de ce sujet.

Rappeler aussi aux médecins, que pas plus tard qu'hier, l'OMS a émis de nouvelles recommandations pour la qualité de l'air en divisant par 2 certaines recommandations en les durcissant (NDLR : OMS, Organisation Mondiale de la Santé). Donc tous les sujets qui ont été évoqués ce soir sur la qualité de l'air, on est actuellement dans des normes technico économiques mais celles de l'OMS sont de véritable protection sanitaire.

Voilà, il faut vraiment mettre l'accélérateur sur ces enjeux de qualité de l'air puisque vous pouvez anticiper, demain les normes seront renforcées.

Guillaume, ne soyez pas étonné c'est mon Maire. Oui pour la protection des captages et cela a été dit la voie rapide, c'est le conventionnement avec les agriculteurs. Il y a pleins d'exemples partout aidés par l'agence de l'eau Loire Bretagne donc Guillaume tu y vas. En plus il y a des sous pour accompagner les agriculteurs dans leurs transitions.

Une proposition aux élus, vu l'importance du sujet et le caractère agricole, c'est de vous engager dans un plan pesticides en mettant des sous sur l'aide à la transition des

agriculteurs. Dans ce domaine cela me semble très important. Les pesticides dans l'air, ils retombent au sol et dans l'eau donc Guillaume cela retombe sur toi.

Alors je vais vous parler sur une autre casquette je suis membre du GSE, c'est le Groupement Santé Environnement auprès du ministère de l'environnement qui pilote les politiques de santé environnement. J'ai contribué aux différents PNSE (NDLR : Plan National Santé Environnement) et au PNSE 4 et j'invite la région à élaborer le plan régional santé environnement 4 déclinaison du PNSE 4. Pourquoi je dis cela :

Il y a 4 grands axes, c'est les politiques territoriales et il y a tout un tas d'actions qui sont décrites dont vous pouvez vous emparer assez rapidement.

Je reviens sur les Contrat Locaux de Santé. Je veux bien vous aider à gagner du temps sur le benchmarking. Je connais de très très bons exemples, on pourra en parler en aparté. Donc je vous ferais une suggestion parce que c'est aussi un projet phare. Il y a un nombre de villes, vous les connaissez, les villes OMS de type Rennes par exemple. Il y a une association mondiale des villes OMS, une association Française avec des moyens, surtout beaucoup de savoir faire, des choses qui vous permettent de gagner du temps dans ce domaine.

Alors un petit aparté, quand il y a des alertes en santé environnement, il y a une haute autorité en alerte en santé environnementale que vous pouvez saisir gratuitement. Je ne sais pas si vous l'avez fait mais il faut pas s'en priver. Cela sollicite des expertises de très haut niveau national, des gens ont travaillé sur Guidel (NDLR :enfants nés sans bras et jambe).

Et puis sans attendre, c'est vrai que l'on insiste beaucoup sur l'éducation, la formation en santé environnement. Il existe tout un tas de modules, de documents, d'association dans ce domaine, c'est de l'actions, sans regret que l'on peut engager tout de suite avant que le Contrat Local de Santé ne soit bien bordé en place.

Je fais aussi parti du groupe national des pilotage des CRTE (contrat de relance de la transition Ecologique). On a réussi aux côtés de l'énergie à introduire la biodiversité et les enjeux de santé environnement. Il y avait la santé publique et les maisons de santé. Vraiment il faut que vous vous mobilisiez, c'est peut-être déjà fait mais pour bâtir et proposer au niveau national un projet propre aux enjeux de santé environnement, vous l'avez fait sans doute sur d'autre domaine. Mais voilà c'est éligible donc faites le.

Et puis un dernier petit point de motivation d'entraînement de dynamique en fin de réunion au sujet des pesticides. Il se trouve que France Nature Environnement, Générations Futurs, la fédération des apiculteurs en relations avec d'autres d'ONG européennes, ont lancé une ICE (Initiative Citoyenne Européenne) au niveau de l'Europe et on l'a lancé sur la protection des pollinisateurs, les abeilles, et les réduction drastiques des pesticides.

Il faut 1 million de personnes qui signent une pétition dans 7 pays différents, ce soir à l'heure où je vous parle on en est à 830 000 mais l'échéance est le 30 septembre. Alors lorsqu'une ICE est acceptée c'est un engagement de l'Europe à faire à prendre des dispositions derrière. Donc allez sur les moteurs de recherche vous faites ICE Europe pesticides, vous pouvez signer en ligne. C'est un petit peu complexe car il y a une autorisation de signature mais voilà vous êtes tous motivés ce soir, allez signer cette ICE pour que l'Europe se saisisse de ce sujet

Merci je reste à votre entière disposition bien sûr !